

# DEC 29/2012

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 3 octobre 2012

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 3 octobre 2012

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits** n° DEC29/2012 - Section III -  
Commission - du budget général 2012

E 7722





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 septembre 2012  
(OR. en)**

**13841/12**

**FIN 661**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne  
Date de réception: 19 septembre 2012  
Destinataire: Monsieur Vassos SHIARLY, Président du Conseil de l'Union européenne  
Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC29/2012 - Section III - Commission  
- du budget général 2012

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC29/2012.

p.j. : DEC29/2012



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 17/09/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012  
SECTION III - COMMISSION TITRE 11

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 29/2012

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 1104 Gouvernance de la politique commune de la pêche

ARTICLE - 11 04 01 Renforcement du dialogue avec l'industrie de la pêche et les milieux concernés par la politique commune de la pêche

CE - 1 150 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1108 Contrôle et mise en œuvre de la politique commune de la pêche

ARTICLE - 11 08 01 Participation financière à des dépenses des États membres en matière de contrôle

CE 1 150 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **11 08 01 - Participation financière à des dépenses des États membres en matière de contrôle**

### b) Données chiffrées à la date du 31/08/2012

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	47 430 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	47 430 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	22 612 693
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>24 817 307</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>25 967 307</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>1 150 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,42%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 31/08/2012	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Une seconde décision financière relative aux dépenses des États membres en matière de contrôle est actuellement en cours de préparation. Suite à l'adoption d'une première décision en 2012 d'un montant de 22 600 000 EUR, il reste actuellement sur la ligne 24 800 000 EUR à allouer pour une seconde décision financière. Les demandes transmises par les États membres pour cette deuxième tranche d'investissements en matière de contrôle atteignent plus de 50 000 000 EUR. Les demandes devront être adaptées aux disponibilités budgétaires. Toutefois, le renforcement proposé permettra à la Commission d'accepter un plus grand nombre de projets particulièrement intéressants en termes de contrôle.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**11 04 01 - Renforcement du dialogue avec l'industrie de la pêche et les milieux concernés par la politique commune de la pêche**

### b) Données chiffrées à la date du 31/08/2012

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 400 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 400 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 007 302
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>3 392 698</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 242 698</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 150 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,97%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 31/08/2012	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Compte tenu des prévisions actuelles d'exécution sur la ligne 11 04 01, "du dialogue avec l'industrie de la pêche et les milieux concernés par la politique commune de la pêche" les crédits ne seront pas exécutés en totalité. Ceci s'explique essentiellement par des besoins pour la campagne de communication dans le cadre de la réforme de la politique commune de la pêche moins importants que prévus. Le solde des crédits d'engagement, après prélèvement pour le virement, sera suffisant pour couvrir les besoins.